



Ville de  
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES  
ALPES-MARITIMES  
-----  
ARRONDISSEMENT DE NICE  
-----  
MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

### DELIBERATION

N° 30/2023

**PRÉSENTS :** Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

**ABSENTS :** Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

### OBJET :

**Suppression de poste au  
tableau des effectifs suite  
à une augmentation du  
temps de travail**

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

**Monsieur le Maire** expose,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de se prononcer sur la suppression de poste suivante, après la saisine du Comité Technique en date du 23 février 2023 et suite à son avis favorable.

➤ Suppression de poste à temps non complet suite à une augmentation du temps de travail :

- 1 poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 30h00 hebdomadaires

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 11 janvier 2023,

**Le Conseil Municipal**, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré

À l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

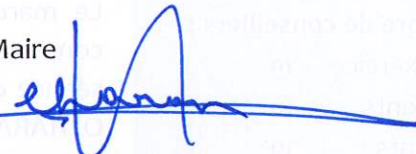
Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Le Maire

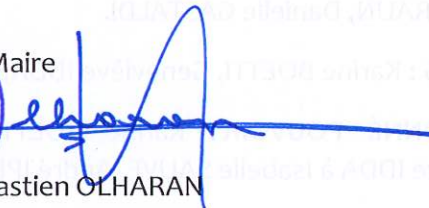


Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication  
et transmission en Préfecture le



Le Maire



Sébastien OLHARAN